

PRESENTATION GENERALE

DESCRIPTION¹

LE CADRE

L'atelier « Boutique Un Brin d'Audace » se situe en ville de Vevey. L'ensemble des activités s'effectue sur ce site. Six postes de travail sont disponibles, soit une capacité d'emploi de 600%. L'accompagnement est réalisé par deux professionnels pour un équivalent de 150%.

LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les travailleurs de l'atelier sont responsables de la gestion de la boutique « Un brin d'Audace ». Dans cette boutique, plusieurs types d'articles sont vendus :

- Sacs et trousse en cuir (fabriqués par les travailleurs de l'atelier Cuir et de l'atelier Boutique).
- Colliers et bracelets (fabriqués par l'atelier Bijoux).
- D'autres productions des ateliers artisanaux de la Cité (ponctuellement dans l'année).

Les travailleurs participent à l'ensemble des tâches permettant le bon fonctionnement de l'atelier : vente, entretien des locaux, planification et gestion des temps de vente et de pause. Les travailleurs sont parfois amenés à effectuer certains achats pour l'atelier, ce qui implique de se déplacer seul en ville ou d'utiliser les transports publics.

En plus des activités liées au fonctionnement de la boutique, les travailleurs participent pleinement à la couture des articles vendus, en particulier des trousse. Ils effectuent des travaux de couture en point de sellier.

Certaines tâches s'effectuent assises au bureau, comme le contrôle du fond de caisse, d'autres s'exécutent debout en position statique dans la boutique ; par exemple, lors de l'ouverture de la caisse enregistreuse. Les travailleurs sont amenés à se déplacer régulièrement.

¹ Afin de faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Focus sur les cinq tâches effectuées périodiquement par une majorité de travailleurs

- **Contrôle du fond de caisse** : tous les jours avant l'ouverture de la boutique, les travailleurs contrôlent le fond de caisse. Le montant attendu est de CHF 300.- .
- **Ouverture de la caisse** : avant l'ouverture de la boutique, les travailleurs allument la caisse afin qu'elle soit prête pour l'encaissement.
- **Clôture de la caisse** : à la fermeture de la boutique, les travailleurs éteignent la caisse.
- **Couture manuelle de deux pièces de cuir** : Les travailleurs réalisent des travaux de couture selon la méthode du point sellier, régulière et avec une tension adéquate.
- **Nettoyage des WC** : Les travailleurs nettoient les toilettes de la boutique. La cuvette et le lavabo doivent être désinfectés.

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

La boutique se situe au rez-de-chaussée d'un local en ville de Vevey. L'étage supérieur est occupé par le travail du Cuir. L'environnement de travail est plutôt calme, l'utilisation des machines lors de certaines activités peut toutefois générer du bruit.

Les locaux ne sont pas adaptés pour des personnes en chaise roulante.

LE MATERIEL EMPLOYE

Pour exécuter les tâches de l'atelier, les travailleurs doivent manipuler des outils et des machines professionnelles, tels que :

- Une caisse enregistreuse
- Des aiguilles
- Des ciseaux
- Un briquet
- Du matériel de ménage (machine à laver, fer à repasser, sèche-linge)

LES ADAPTATIONS PROPOSEES

Au sein de l'atelier, les travailleurs bénéficient d'un accompagnement individuel. Les tâches sont adaptées à chacun d'entre eux et plusieurs aménagements peuvent être proposés.

Par exemple :

- Un cahier rappelant la séquence des étapes de la tâche à effectuer
- Une fiche de travail rédigée en langage facile à lire et à comprendre pour les travaux de couture et pour le comptage du fond de caisse et feuille de vente.

Le téléphone portable et la tablette peuvent également être utilisés afin de faciliter la réalisation de certaines tâches. Des tutoriels vidéos sont par exemple disponibles. Les travailleurs peuvent également utiliser certaines applications comme la calculatrice.

Des aménagements ergonomiques, comme des tables et chaises réglables ou encore des marchepieds, sont également proposés pour assurer le confort des travailleurs.

L'HABILLEMENT

Les travailleurs portent une tenue de travail fournie par l'institution (EPI) et adaptée au domaine de la vente.

Les travailleurs de l'atelier sont en contact direct et régulier avec la clientèle, de ce fait une attention particulière doit être portée à l'hygiène personnelle et à la présentation.

EXIGENCES

LE RYTHME DE TRAVAIL

Les travailleurs doivent respecter un certain rythme de travail afin de garantir la bonne gestion de la boutique. Néanmoins, il est adapté à leurs capacités et compétences.

LES NORMES D'HYGIENE

Le respect des normes d'hygiène est une exigence forte de l'atelier.

LES NORMES DE SECURITE

L'utilisation des outils et des machines requiert une certaine vigilance et une formation adaptée. Les travailleurs doivent respecter les consignes de sécurité.

LES HORAIRES ET VACANCES DES PROFESSIONNELS

Les horaires d'accompagnement sont fixes (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00). En plus du temps passé en présence des travailleurs, les professionnels assurent certaines tâches d'administration et de préparation pour un total de 42,5 heures hebdomadaires. Les professionnels bénéficient de six semaines de vacances et d'une semaine supplémentaire à partir de 50 ans.

LES HORAIRES ET VACANCES DES TRAVAILLEURS

L'horaire de l'atelier est de 8h30 à 17h00. L'horaire des travailleurs peut être individualisé. Pour un 100% il y a sept semaines de vacances dont cinq pendant les dates de fermetures fixes des ateliers.

LE CONTRAT DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS

Le travailleur signe un contrat de rétribution. Ce document précise sa rémunération, le nombre d'heures de travail hebdomadaire et mensuelle. Il est signé par l'accompagnant de référence dans l'atelier, le travailleur et le responsable d'atelier concerné.

REFERENTIEL METIER



Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose une ordonnance sur différentes formations professionnelles initiales. Ces ordonnances décrivent les activités devant être maîtrisées par les apprenti(e)s à la fin de leur formation. Connaître ces exigences permet de proposer des apprentissages professionnels ciblés. A noter toutefois que la Cité du Genévrier ne propose pas d'offres de formations professionnelles certifiantes. Néanmoins, les travailleurs peuvent bénéficier de cours de formation continue dispensés par l'atelier d'appui et de perfectionnement.

Polyvalents, les travailleurs de la boutique effectuent de nombreuses tâches. Les référentiels « gestionnaire du commerce de détail » et « artisan du cuir » sont présentés.

DESCRIPTION

Le gestionnaire du commerce de détail s'occupe de la gestion de son magasin ; il arrange de manière attractive les articles vendus et conseille la clientèle.

Les tâches qui lui sont attribuées varient selon les lieux de travail.²

² <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=135>

FORMATION

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 8 décembre 2004³, le certificat fédéral de capacité (CFC) de gestionnaire en commerce de détail s'effectue sur une durée de trois ans. Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur le français, l'économie, la connaissance du commerce de détail. Les compétences professionnelles exigées en fin de formation comprennent les domaines suivants :

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- a. Maîtrise de compétences linguistiques (langues nationales et étrangères)
- b. Economie, connaissances de base
- c. Société, connaissances de base
- d. Connaissances du commerce de détail

COMPETENCES MÉTHODOLOGIQUES

- a. Techniques de travail et résolution de problèmes
- b. Approche interdisciplinaire et actions axées sur les processus
- c. Stratégies d'information et de communication
- d. Pensée systémique
- e. Stratégies d'apprentissage
- f. Méthodes de conseil et de vente
- g. Techniques de créativité
- h. Techniques de présentation

COMPETENCES SOCIALES

- a. Autonomie et responsabilité
- b. Apprentissage la vie durant
- c. Aptitude à la communication
- d. Capacité de gérer des conflits
- e. Esprit d'équipe
- f. Civilisée
- g. Résistance physique et psychique

³ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20050141/index.html>

PROFESSION VOISINE

Assistant du commerce de détail (AFP) : l'assistant du commerce de détail exécute de multiples tâches liées à la vente : approvisionnement des rayons, mise en valeur de la marchandise, encaissement. Ils travaillent sous la responsabilité d'un gestionnaire du commerce de détail. Une attestation fédérale de formation professionnelle d'assistant du commerce de détail s'acquiert lors d'un apprentissage d'une durée de deux ans.

DESCRIPTION⁴

L'artisan du cuir (CFC) confectionne divers articles en cuir à l'aide d'outils et de machines appropriés. Les articles fabriqués sont variés et dépendent du domaine choisi. Ce métier requiert de bonnes habiletés manuelles ainsi que des capacités d'organisation et de planification.

FORMATION

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 5 mai 2011⁵, la formation professionnelle initiale de CFC dure trois ans. Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur la planification des étapes de travail, le respect des dispositions en matière de sécurité, l'utilisation et l'entretien des outils et des machines ainsi que la création (choix, traitement et entretien du cuir).

Les compétences professionnelles exigées en fin de formation comprennent les domaines suivants :

1. Planification des étapes de travail selon les besoins du marché et des clients
 - a. Tenir compte des développements et des tendances du marché, et la protection des marques
 - b. Conseiller la clientèle de manière professionnelle,
 - c. Elaborer des esquisses en fonction de la commande et établir des plans à l'échelle
 - d. Planifier et documenter des processus de travail
2. Choix, traitement et entretien du cuir
 - a. Choisir, traiter et entretenir le cuir en fonction de la commande
 - b. Choisir, traiter et entretenir les textiles conformément à la commande
 - c. Choisir et traiter les matériaux spécifiques en fonction de la commande
3. Utilisation de machines et des outils

⁴ <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=1495>

⁵ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20111300/index.html>

- a. Utiliser et entretenir les outils en toute sécurité et de manière professionnelle,
 - b. Utiliser et entretenir les machines en toute sécurité et de manière professionnelle
- 4. Respect des dispositions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et d'écologie
 - a. Respecter les dispositions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de prévention des accidents
 - b. Observer les dispositions en matière de protection de l'environnement
 - c. Respecter les dispositions en matière de protection des animaux et des espèces

Précisions

La formation professionnelle initiale peut déboucher sur deux niveaux de certification :

1. Certificat fédéral de capacité (CFC) : formation initiale de 3-4 ans. Elle s'adresse à toute personne ayant terminé sa scolarité obligatoire. Elle permet d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'un métier.

2. Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) : formation initiale de deux ans, elle s'adresse aux personnes ayant des aptitudes essentiellement pratiques (SEFRI, 2014). « La formation repose sur un mode d'apprentissage adapté ainsi que sur une didactique, des méthodes pédagogiques et des procédures de qualification spécifiques » (SEFRI, 2014, p. 10).

POUR PLUS DE PRECISIONS

- Ordonnance du SEFRI : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2005/86/fr>
- Site orientation.ch : <https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?id=135>
- Formation du Commerce de Détail Suisse
Case postale 316
Hotelgasse 1
3000 Bern 7
Tél.: 031 328 40 40
URL: <http://www.bds-fcs.ch>
- Vente Suisse
Secrétariat central
Marchweg 6
5035 Unterentfelden
Tél.: 031 961 54 81
URL: <https://sales.swiss/>

DESCRIPTION



La boutique « Un Brin d'Audace » est située en ville de Vevey.



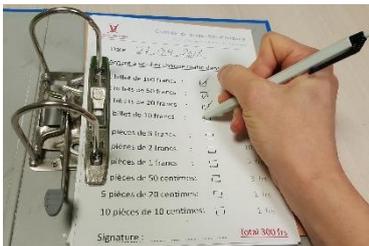
Les travailleurs s'occupent de la boutique. Les travailleurs accueillent et conseillent les clients.



Les travailleurs fabriquent les articles vendus, ils font des travaux de couture.

LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les cinq tâches qui sont présentées ci-dessous sont souvent réalisées par les travailleurs de l'atelier.



Contrôle du fond de caisse

Tous les jours avant l'ouverture de la boutique, les travailleurs contrôlent le fond de caisse. Le montant attendu est de CHF 300.-.



Ouverture de la caisse

Avant l'ouverture de la boutique, les travailleurs allument la caisse afin qu'elle soit prête pour l'encaissement.



Clôture de la caisse

À la fermeture de la boutique, les travailleurs éteignent la caisse correctement.



Couture sur cuir à la main de deux pièces de cuir

Les travailleurs réalisent des travaux de couture selon la méthode du point sellier, régulière et avec une bonne tension.



Nettoyage des WC

Les travailleurs nettoient les toilettes de la boutique. La cuvette et le lavabo doivent être désinfectés.

	<h3>Rythme</h3> <p>Les travailleurs doivent respecter un certain rythme de travail pour que les clients puissent être conseillés et servis rapidement.</p> <p>Mais le rythme de travail est adapté à chaque travailleur.</p>
	<h3>Normes d'hygiène</h3> <p>Les travailleurs doivent respecter de nombreuses normes d'hygiène.</p> <p>Les travailleurs doivent être propres lorsqu'ils arrivent à l'atelier.</p>

	<p>Normes de sécurité</p> <p>Les travailleurs doivent faire attention à certains outils, par exemple quand ils font de la couture.</p> <p>Les travailleurs doivent respecter les consignes de sécurité.</p> <p>L'alimentation est disponible uniquement lors des pauses</p>
---	--

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

	<p>Les travailleurs travaillent à l'intérieur.</p>
	<p>Les travailleurs travaillent quelques fois assis.</p>
	<p>Les travailleurs travaillent quelques fois debout.</p>
	<p>Les travailleurs sont souvent en mouvement.</p>
	<p>Les travailleurs portent une tenue de travail adaptée à la vente fournie par l'institution.</p>

LE MATERIEL SOUVENT UTILISE



Une caisse enregistreuse



Des aiguilles



Des ciseaux



Un briquet



Du matériel de ménage (machine à laver, fer à repasser, sèche-linge)

HORAIRES ET VACANCES



Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mercredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Samedi :	11h00 – 16h00	(tournus toutes les six semaines)



5 semaines de vacances fixes

2 semaines de vacances libres au prorata du contrat

RESUME

Les plus de l'atelier

- Atelier situé en ville
- Cadre agréable
- Contact régulier avec la clientèle

La valeur ajoutée du travail

- Varié
- Individuel et en groupe
- Fierté d'un produit qualité
- Reconnaissance de la clientèle

Les atouts du travailleur

- Compétences relationnelles
- Compétences émotionnelles
- Compétences spatio-temporelles
- Compétences en numératie
- Compétences en littératie
- Compétences en motricité fines